



AVIS D'ATTRIBUTION

[Article L2122-1-1 alinéa 1]

MISE A DISPOSITION PAR SNCF RESEAU D'UNE SURFACE NUE (TERRAIN NU) D'UNE SUPERFICIE ESTIMEE A 5 250 M² SUR LA COMMUNE DE STRAZEELE (59270) POUR UNE ACTIVITE D'EXPLOITATION AGRICOLE

1. Propriétaire et gestionnaire du domaine :

SNCF Immobilier – Direction Immobilière Territoriale Hauts de France Normandie de SNCF Immobilier, dont les bureaux sont sis 449 avenue Willy Brandt à EURALILLE (59777), représentée par son Directeur Monsieur Thomas BARRAN, dûment habilité. SNCF Immobilier (branche Immobilière de la Société nationale SNCF) agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau et conformément à la Convention de Services Immobiliers du 1er janvier 2026 par laquelle SNCF Immobilier a été mandatée pour la gestion et la valorisation du patrimoine immobilier de SNCF Réseau.

2. Correspondant :

Renseignements techniques et administratifs : DIT Hauts-de-France/Normandie, Property Manager ESSET : Mme Marion BERTIN / Courriel : ext.marion.bertin@sncf.fr / Téléphone : 07 86 29 34 49 / Adresse : ESSET – 159 B avenue de la Marne, 59700 MARCQ-EN-BAROEUL.

3. Objet de la procédure :

La présente procédure de mise en concurrence a pour objet la passation d'une convention d'occupation non constitutive de droits réels relative à la mise à disposition d'un terrain nu d'une superficie estimée à 5 250 m², pour une activité d'exploitation agricole.

Le BIEN est situé **rue Jacques Dambrine, 59270 STRAZEELE** et est repris au cadastre de la commune de STRAZEELE sous le n° 45p de la Section ZC (lieu-dit « Croyes Weys ») et le n° 21p de la Section ZD (lieu-dit « Ferme Maniez »).

4. Procédure :

La convention d'occupation non constitutive de droits réels est passée selon la procédure de sélection préalable de l'article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

5. Attribution :

Par application des critères de choix pondérés annoncés dans l'avis de publicité remis aux candidats, SNCF Réseau a décidé d'attribuer la convention d'occupation à **Monsieur Maxence HUYGHE**, exploitant agricole (personne physique), demeurant 620 rue du Saint Esprit, 59270 Strazeele.

6. Modalités de consultation de la convention d'occupation

Sous réserve notamment des secrets protégés par la loi, tout intéressé qui en fait la demande peut obtenir accès au contrat objet du présent avis. Les demandes de consultation, sont adressées, par lettre recommandée avec avis de réception, aux coordonnées postales reprises au point 2.

7. Information sur les recours

Recours en contestation de la validité de la convention dans un délai de 2 mois devant :

Tribunal administratif de Lille

5 rue Geoffroy Saint-Hilaire

CS 62039

59014 Lille Cedex

tél. : 03 59 54 23 42

Mail : greffe.ta-lille@juradm.fr